



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE AR-2026-045

Portant fermeture temporaire de circulation afin de réaliser des travaux route de Morzy au profit de l'entreprise COLAS

Le Maire de la Commune d'EXCENEVEX,

VU les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes ;

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 Juin 1977 ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur GAUDIN Paul représentant la société COLAS Fance – LE POUZIN DA domicilié au ZI BP17, 07250 le Pouzin en date du 20 mai 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fermer temporairement la circulation et le stationnement en journée du lundi au jeudi inclus, route de Morzy afin de permettre à l'entreprise COLAS d'effectuer l'enfouissement de câble pour Enedis du 15 juin au 03 juillet 2026 inclus ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La circulation et le stationnement de tous les véhicules sur le territoire de la commune d'Excenevex, sera interdite temporairement en journée du lundi au jeudi inclus, route de Morzy afin de permettre à l'entreprise COLAS d'effectuer l'enfouissement de câble pour Enedis du 15 juin au 03 juillet 2026 inclus.

ARTICLE 2 - Un accès sera laissé aux riverains pour accéder à leur domicile.
La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise COLAS.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de SCIEZ,
- Agents de Police Pluri-communale SCIEZ, EXCENEVEX, MARGENCEL, MASSONGY,
- Entreprise COLAS,
- Monsieur le responsable du service technique de la commune d'Excenevex.
- Archive municipale.

A Excenevex, le 04 juin 2026,

Frédéric GERDIL
Maire

